

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 758 Subvention à l'EPPGHV (735.500 euros) et signature d'une convention pour la rénovation du gradin et la création d'un foyer au Théâtre Paris Villette (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation d'octroyer une subvention d'investissement à l'EPPGHV pour la réalisation de travaux de rénovation du gradin et de création d'un foyer au Théâtre Paris Villette (19e) et de signer la convention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à octroyer à l'EPPGHV une subvention d'investissement de 735.500euros TTC pour la réalisation de travaux de rénovation (reprise du gradinage de la salle et de création d'un foyer) au Théâtre Paris Villette (19e), dans le cadre du budget participatif.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense est imputée en investissement sur le budget participatif 2018, AP 1805178, rubrique 0382, nature budgétaire 20415342.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO